

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER D'UNE PARTIE DE LA RUE JEAN MOULIN A DUNKERQUE

**DU MARDI 29 AOUT AU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 INCLUS**

Le public est informé que par arrêté, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, a décidé de soumettre à enquête publique le projet de déclassement du domaine public routier une partie de la rue Jean Moulin à Dunkerque, quartier Rosendaël d'une superficie de 1 220 m<sup>2</sup> environ, appartenant au domaine public communautaire **du mardi 29 aout 2023 à 09h00 jusqu'au mardi 12 septembre 2023 à 17h00 inclus (pour une durée de 15 jours)**.

Durant cette période de 15 jours, les pièces du dossier d'enquête publique pourront être consultées en version papier, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux :

- à l'Hôtel communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque — Pertuis de la Marine à DUNKERQUE
- en mairie de Dunkerque (mairie de quartier de Rosendaël – place des Martyrs de la Résistance)

Le dossier sera également disponible pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque (<https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr>) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le public pourra également déposer ses observations :

- Par courrier postal pendant toute la durée de l'enquête publique et avant la date de clôture de l'enquête en les adressant à la Communauté Urbaine de Dunkerque — Pertuis de la Marine - BP 85530 - 59386 DUNKERQUE CEDEX 1 - à l'attention du commissaire enquêteur, en précisant en l'objet "Enquête publique de déclassement de la rue Jean Moulin à DUNKERQUE", Direction Ville Durable, Service Ville Renouvelée, de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [Enquete-declassement-rue-moulin@gmx.fr](mailto:Enquete-declassement-rue-moulin@gmx.fr).

Par arrêté, il a été procédé à la désignation de Monsieur Yves Reumaux en qualité de Commissaire Enquêteur.

Des permanences d'accueil du public auront lieu avec Monsieur le Commissaire Enquêteur :

- Le mardi 29 aout 2023 de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque,
- Le mardi 5 septembre 2023 de 14h à 17h00 en mairie de Dunkerque (mairie de quartier de Rosendaël,
- Le mardi 12 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échange.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés dans les 24 heures par le commissaire enquêteur qui dans le délai de 30 jours maximum à compter de la fin de l'enquête transmettra à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque le rapport et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Un rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté Urbaine de Dunkerque — Pertuis de la Marine à DUNKERQUE pendant une durée de 1 an.

Le projet de déclassement n'est pas soumis à évaluation environnementale

A l'issue de l'enquête publique, et après réception du rapport et de ses conclusions le projet de déclassement sera soumis à approbation du Conseil de Communauté, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.